

Les mardis du Groupe PLR...

Mesdames, Messieurs,

*Le Groupe PLR au Grand Conseil fait de la politique avec conviction, cœur et passion. Tous les mardis, les libéraux-radicaux livrent bataille dans l'arène du Palais de Rumine contre les projets étatisants, les nouvelles ponctions salariales, les idéologies d'obédience verte et le populisme ambiant... quelques éléments des séances **du 17 février et du 3 mars 2015** sont à relever :*

Affaire non classée : Iglesias, le présentéisme et la LPers

« Dans un papier du *Temps* (07.02.2015), les citoyens ont pu découvrir avec stupeur l'épopée d'un fonctionnaire se vantant d'avoir gagné 1.3 million de francs en profitant de toutes les failles du système. » C'est ainsi que commence l'interpellation du député Jean-Marie Surer déposée au Grand Conseil. Le fonctionnaire en question s'appelle Iglesias et a été surpayé et sous-employé pendant huit ans au sein du Département de la santé et de l'action sociale. Pendant ses heures de travail, il s'adonnait à des activités privées. Selon le député PLR, ce monsieur a discrédité le statut de fonctionnaire tout en montrant les failles de la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (LPers). Deux points sur lesquels l'interpellation demande l'avis du Conseil d'Etat. Dans sa réponse, ce dernier évoque la difficulté de contrôler le présentéisme et confirme que Monsieur Iglesias faisait l'objet d'un suivi particulier. Il pointe en outre la durée, très longue, des procédures devant le Tribunal de prud'hommes de l'Administration cantonale (TRIPAC). Une procédure d'avertissement avait été lancée contre le fonctionnaire et le recours au TRIPAC avait duré trois ans. « Vu la situation très particulière du cas d'espèce, la LPers impose un cheminement administratif long qui requiert un suivi procédural complexe », explique le Conseil d'Etat. L'affaire n'est donc pas classée, la situation doit changer. Une motion visant à modifier la LPers (pour que l'employé ne soit plus couvert de manière absolue) et un postulat sur le présentéisme – ou le soutien à l'emploi fictif - sont en cours d'élaboration.

Loi sur les écoles de musique : une partition difficile à harmoniser en pratique

La mise en application de la Loi sur les écoles de musique soulève bien plus de controverses que de contentement et devient financièrement très onéreuse pour toutes les parties engagées dans le dossier. C'est le constat que dresse la députée Laurence Cretegnny dans un postulat déposé le 3 mars. Pour elle, la partition sonne faux, notamment pour les communes, à qui l'on demande beaucoup : « elles contribuent au financement de la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) à hauteur d'un montant par habitant ; elles doivent ensuite mettre à disposition des écoles de musique des locaux et en assurer le financement et enfin, elles sont tenues d'accorder des aides individuelles en vue de diminuer les écolages. » A cette partition déjà mal harmonisée, vient s'ajouter une nouvelle fausse note avec l'introduction de planchers d'écolages. Le Conseil d'Etat est tenu de faire un rapport sur l'impact de cette loi, trois ans après sa mise en œuvre.

Remettre la ferme au milieu du champ en matière de formation professionnelle agricole

C'est en commun que les députés PLR, UDC et Vert'libéraux ont déposé une initiative au Grand Conseil. Le but : remettre l'église au milieu du village, ou plutôt la ferme au milieu du champ. Les députés Frédéric Borloz, Fabienne Despot et Régis Courdesse, au nom de leur groupe respectif, sont d'avis que la formation professionnelle agricole doit être confiée au Département en charge de l'agriculture et non au Département en charge de la formation professionnelle. Comme le rappelle l'auteur principal de l'initiative, Frédéric Borloz, « ce n'est pas un caprice de la part des agriculteurs, mais une demande logique au vue des particularités qui différencient l'agriculture des autres secteurs d'activités. »

Objets PLR déposés les 17 février et 3 mars 2015 :

Interpellations

- Frédéric Borloz - [Politique et école vaudoise : deux poids, deux mesures ?](#)
- Frédéric Borloz - [Ristourne des primes "payées en trop" : l'oxymore "subventionnés remboursés" pour bientôt](#)
- Christelle Luisier Brodard et consorts - [LAT II : Bis repetita non placent](#)
- Alexandre Berthoud - [Fiscalité de l'agriculture ; le Conseil fédéral refuse d'agir rapidement !](#)

Postulat

- Laurence Creteigny et consorts - [La musique, une partition bien difficile à harmoniser !](#)

Initiative

- Frédéric Borloz et consorts - [Formation professionnelle agricole confiée au département en charge de l'agriculture](#)

... A mardi prochain